

VOLUME 2

ORIGINE, NATURE ET GRAVITE DE LA POLLUTION

CHAPITRE 11

INTEGRATION DANS LE PAYSAGE

INTEGRATION DANS LE PAYSAGE

Le paysage autour du site industriel, décrit dans le TOME 3 Volume 1 (Etat initial du milieu) Chapitre 2 (Milieu Biologique), est dominé par diverses formes de maquis. Cela est expliqué par le brûlage répété qui empêche le rétablissement d'essence forestière plus haute, et favorise la colonisation d'une végétation de maquis. Le maquis prépondérant est un maquis ligno-herbacé et arbusif. Cette végétation confère à cet espace un aspect plat et aride.

Le choix d'implantation des sites a été évalué en prenant en compte la viabilité environnementale, technique et économique de chaque implantation considérant les critères inhérents à la nature et à la localisation du projet

L'intégration paysagère a été prise en compte dans le choix architectural des bâtiments et des installations. Les volumes, les toitures, les percements et la conception des façades, donne un caractère d'un ensemble ordonné, déclinant une même continuité de style à travers les différents programmes du site

L'effet de parenté de style, recherchée d'une installation à l'autre, est assurée par :

- L'utilisation des mêmes pentes, même matériau et même coloration de toitures (ton brun-rouge foncé)
- La prescription d'une couleur unique de menuiseries extérieures, de serrureries et d'accessoires extérieurs des bâtiments (couleur ocre beige et blanc)
- L'utilisation d'un même bardage de la façade de couleur claire pour tous les bâtiments industriels.
- Aménagements paysagers : pierre naturelle, béton architectonique et bois naturel massif
- Les espaces verts seront concentrés autour des bâtiments, les engazonnements seront réduits aux abords des bâtiments. Les essences décoratives et d'ombrage seront choisies en priorité parmi les essences locales.

D'autre part, le port qui répond aux critères architecturaux énoncés ci-dessus, est aménagé sur la côte Est de la Baie du Prony. Il s'implante sur un quai d'accostage existant. L'impact paysager ne sera que très peu modifié et relatif à l'emprise des installations portuaires.

La modernité, couleur et sobriété des constructions des installations (hauteur des bâtiments réduite) ont permis une intégration satisfaisante. La hauteur des cheminées est minimisée tout en respectant les critères de dispersion pour la préservation de l'environnement.

Afin de préserver le panorama naturel, la surface totale des installations a été réduite au minimum. Les surfaces non utilisées par l'emprise des installations préserveront les espaces verts naturels. Cette mesure permet d'assouplir l'esthétique du secteur.

De plus, les voies de circulation à l'intérieur de l'établissement, les pistes et voies d'accès sont nettement délimitées et maintenues en constant état de propreté.

En conclusion, l'aspect extérieur de l'usine ne dénature que très faiblement le paysage.

Les espaces verts sont correctement et régulièrement entretenus.